



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 DECEMBRE 2023

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 20

votants : 20

Date de convocation : 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absentes : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme THIBAUT Angélique.

Absents excusés : M. MOLVAUX Gérard ; M. VEZIE François ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme AUSSANT Angélique.

Pouvoirs : M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

M. VEZIE François donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre

Mme AUSSANT Angélique donne pouvoir à M. FADIER Thierry ;

Mme MOREL Monique donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle.

Secrétaire de séance : M. GUERIN Jean-Pierre.

2023-10-077 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT – POLE PETITE ENFANCE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Par délibération en date du 31 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé de la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'aménagement d'un équipement dédié à la petite enfance.

Lors de sa réunion du 20 décembre 2022, le Conseil Municipal a validé la mise à jour de l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiements (CP) selon le tableau suivant :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2022-01	Pôle petite enfance	1 591 000 € HT	200 000 € TTC	1 061 000 € TTC	607 000 € TTC	42 000 € TTC
	MO + Travaux estimatifs	1 910 000 € TTC				

PROPOSITION

Par délibération du 27 avril 2023, le montant définitif des travaux ayant été arrêté à la somme de 1 800 709,74 € HT, et compte tenu de l'avancement du chantier sur la gestion 2023, il convient de mettre à jour l'autorisation de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) comme suit :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2022-01	Pôle petite enfance	2 013 170 € HT	162 151,01 € TTC	400 000 € TTC	1 812 000 € TTC	42 652,99 € TTC
	MO + Travaux	2 415 804 € TTC				

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 7 décembre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.